



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

PROCES VERBAL DE  
SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de Membres.	de
Afférents au Conseil : 19	au
En Exercice : 17	
Qui ont pris part à la délibération : 17	

L'An deux mille vingt et un, le mardi 23 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Faubourg du Sers, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MME FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, M. EYCHENNE Jean-Pierre, MME. BRATINA Maja, M. DECRETTE Hugues, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. DALL'ACQUA Christian, M. FATRAS Dominique, MME VIGNAUX Jacqueline, MME PRIZZON Eliane, M. BIRELOZE Laurent, MME CLUZEL Céline, M. BETH Alexandre, M. JOUBERT Julien, MME ROMEO Pascale, MME VAN EST Sylvie

**EXCUSEES :**

MME MIGNOT Albane MME ANGUITA Nathalie

Date Convocation :  
16/03/2021.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :  
19/03/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline  
Approbation à l'unanimité du PV en date du 18/02/2021

13-

**OBJET : Demande d'aides financières dans le cadre des études préalables à la rénovation de la mairie auprès du Conseil Départemental, au Conseil Régional et à l'Etat (DETR)**

Dans le cadre du contrat Centre-Bourg, des études préalables à la rénovation de la mairie sont nécessaires. Il s'agit d'étudier la faisabilité du projet, notamment dans sa phase d'aménagement d'espaces publics dédiés à la culture et aux associations.

Les études permettront de respecter l'enveloppe estimée entre 1 200 et 1 500€/m<sup>2</sup>.

M. le Maire fait part de la possibilité de solliciter le soutien financier afin d'assurer le financement de cette opération d'un montant de 50 625.00€ HT pour financer les études d'un architecte, de géomètres (bornage, mesures de bâti), de l'AMO, du bureau Veritas pour la nature des matériaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat (DETR) pour un montant de 50 625.00€ HT.

14-

**OBJET : Demande d'aides financières dans le cadre des études préalables au Contrat Bourg pour la rénovation de la Voirie et Réseaux Divers auprès du Conseil Départemental, au Conseil Régional et à l'Etat (DETR)**

Dans le cadre du contrat Centre-Bourg, des études préalables à la rénovation de la Voirie et Réseaux Divers sont nécessaires pour estimer de manière précise et fidèle le projet. Une étude de tous les raccordements maison par maison.

M. le Maire fait part de la possibilité de solliciter le soutien financier afin d'assurer le financement de cette opération d'un montant de 42 500.00€ HT (bureau d'études et AMO).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat (DETR) pour un montant de 42 500.00€ HT.

15-

**OBJET : Demande d'aides financières dans le cadre des études préalables au Contrat Bourg pour les frais d'études (pollution, diagnostic amiante, plomb et termites) préalables à la cession immobilière auprès du Conseil Départemental, au Conseil Régional et à l'Etat (DETR)**

Dans le cadre du contrat Centre-Bourg, des études préalables à la cession immobilière sont nécessaires pour la formalisation de l'appel d'offre.

Ces études permettent de démontrer que tout a été réalisé dans les règles et éviter un contentieux.

Question de Mme Senegas : « Durée de validité des diagnostics ? », la question sera posée à l'AMO.

M. le Maire fait part de la possibilité de solliciter le soutien financier afin d'assurer le financement de cette opération d'un montant de 6 250.00€ HT.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat (DETR) pour un montant de 6 250.00€ HT.

16-

**OBJET : Demande d'aides financières pour la remise en état des courts de tennis auprès du Conseil Départemental, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D-RD-JSCS) et de la Ligue de Tennis**

M. le Maire rappelle que les derniers travaux sur les deux courts de tennis datent de plus de 15 ans, le site date de plus de 40 ans. Aujourd'hui, les dalles des courts sont à rénover, les surfaces de jeux à re-fabriquer, ainsi que les clôtures.

L'ouvrage représente 1026m<sup>2</sup> à reconstruire et 648m<sup>2</sup> à remettre en état.

M. Fatras ajoute qu'une demande de participation au mobilier sera demandé au club.

La question du nombre d'adhérents est posée par Mme Vignaux, M. Fatras répond 80 adhérents et ajoute que depuis la saison dernière le club de Tennis de Baziège et Montgiscard partagent un éducateur sportif.

M. le Maire fait part de la possibilité de solliciter le soutien financier afin d'assurer le financement de cette opération d'un montant de 54 130.55€ HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D-RD-JSCS) et de la Ligue de Tennis pour la remise en état des courts de tennis d'un montant de 54 130.55€ HT.

17-

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'accompagnement à l'organisation des marchés nocturnes estivaux**

M. Le Maire rappelle que les marchés nocturnes sont l'occasion de créer des interactions producteurs/consommateurs dans un contexte économique contraint et de faire la promotion des produits locaux.

Dans la continuité des deux années précédentes, des agriculteurs et des producteurs du terroir seront conviés chaque semaine autour d'une thématique différente. Ils mettront en avant des productions locales, des circuits courts ainsi que des labels qualité (Agriculture Biologique, AOC...).

L'initiative s'inscrit dans le Plan d'Alimentation du Territoire du SICOVAL dans lequel Montgiscard est associée.

L'année dernière, les marchés nocturnes ont représenté 5 439 € de charges pour 1 212 € de recettes, M. Fatras propose d'augmenter le droit de place.

M. Joubert indique qu'une demande auprès du mécénat sera formalisée.

M. le Maire fait part de la possibilité de solliciter le soutien financier afin d'assurer le financement de cette opération en demandant une subvention de 1 500.00€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention d'un montant de 1500.00€ auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'accompagnement des marchés nocturnes

18-

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional pour la foire aux bovins gras**

M. Le Maire rappelle qu'un courrier adressé par le Conseil Régional indique que pour prétendre à la subvention de 1 500€ pour l'organisation de la 4ème édition de la Foire aux bovins gras le 7 mars 2021, il est nécessaire pour la complétude du dossier de délibérer concernant la manifestation citée plus haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Régional pour la foire aux bovins gras.

19-

**OBJET : Convention SOLEVAL adhésion annuelle**

M. le Maire rappelle que la commune est déjà membre de l'association et, notre convention de trois ans étant arrivée à son terme fin 2020, voici venu le temps de renouveler notre adhésion à l'ALEC Soleval. Le tarif de l'adhésion est fixé à 0,9975€/habitants pour 2021 basé sur la population totale légale publiée chaque fin d'année par l'INSEE. Cette adhésion nous permet de demander des subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments. La commune a recensé 2 595 habitants en 2021 soit 2 595 x 0,9975 € soit 2 588.51€. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion annuelle pour 2021.

20-

**OBJET : Dénomination lot Al cers « le Clos de l'Autan »**

Monsieur le Maire informe qu'au lieu-dit Cantalause, un permis d'aménager pour 7 lots (parcelle G453) a été déposé et qu'il convient de le dénommer. La numérotation des lots définis lors des permis de construire sera la même que celle pour le bloc des boîtes aux lettres (de gauche à droite). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la dénomination « le Clos de l'Autan » numérotation en fonction des numéros de lots définis lors du dépôt du permis

**Informations**

-Appel d'offres les 4 candidats retenus sur 6 (Ametis/Cité Jardins/Vinci et Les Chalets)

-Résidence autonomie (lien le club chardon 64 adhérents, jardins partagés, salle beloteur)